Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260321-DE001_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE001-2026

L'an deux mille vingt-six,
le samedi, à dix heures, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Guy HERCEND, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Absents : 0
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 mars 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, LE ROUZIC, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, JÉGO, LE BOURHIS, LE CORRE, CROUILLÈRE, HERCEND.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, HERVÉ.

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Coralie MICHEL

Élection du Maire

Rapporteur : Monsieur Guy HERCEND

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-7, L 2122-1 à L 2122-17,

Considérant que le plus âgé des membres présents du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée,

Considérant que M. Guy HERCEND, Président invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret, conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

Considérant que M. Guy HERCEND, Président lance l'appel à candidature pour la fonction de Maire,

Le Conseil Municipal,

Considérant la candidature de :
- M. Yvan JOLIVEL-ROBERT

Publié ou Notifié le :

Considérant que le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue,
Considérant que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son enveloppe contenant son bulletin de vote,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins blancs : 2
Suffrages exprimés : 17
Majorité absolue : 9

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260321-DE001_2026-DE

A OBTENU :
M. Yvan JOLIVEL-ROBERT : 17 voix
M. Yvan JOLIVEL-ROBERT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Coralie MICHEL
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

